

10

MESURES D'URGENCE DE LA CGT POUR LES SALAIRES ET LE POUVOIR D'ACHAT



La CGT revendique un Smic à 15 € brut de l'heure, soit 2000 € brut par mois pour 32 heures par semaine.
Travailler moins, toutes et tous, pour un salaire permettant de vivre dignement

Fiche 8

Abaissier le taux de TVA à 5,5 % sur les produits de première nécessité

Inflation : les budgets modestes souffrent...

Selon les dernières données de l'Insee, l'inflation s'établirait à 6,1 % sur un an. Rien ne dit qu'elle ne sera pas plus élevée encore à la fin de l'année. Le pouvoir d'achat est incontestablement la préoccupation du moment pour tout le monde – c'est encore plus vrai pour les moins aisés. Car les prix « du quotidien » augmentent le plus rapidement. Sur un an, on note par exemple : + 21,2 % pour les huiles et graisses, + 42,4 % pour le gaz, + 37,6 % pour le gazole, + 18,3 % pour le poisson frais¹. Ces hausses se répercutent immédiatement dans les budgets les plus modestes, et le cas de l'énergie est sans doute le plus emblématique.

... et depuis longtemps

Les problèmes de pouvoir d'achat précèdent pourtant la récente poussée inflationniste. Retenons deux choses :

- le pouvoir d'achat stagne depuis une dizaine d'années. Entre 2010 et 2020, il ne progresse ainsi que de 0,2 % par an en moyenne et par unité de consommation – c'était 2,5 % par an en moyenne entre 1970 et 1980 ;
- comme nous l'avons écrit ailleurs, en 2017 (dernières données disponibles), 41 % des dépenses des ménages « pauvres » étaient pré-engagées, c'est-à-dire accaparées par le loyer (24 %), les assurances (8 %), etc. C'était 31 % en 2001² !

Les raisons de la colère sont assez claires. La fiscalité ne viendra pas l'atténuer. Non seulement elle ne corrige pas cette situation... mais elle l'amplifie !

Plus je gagne, moins je paie : pourquoi la TVA est un impôt injuste

La fédération CGT des Finances a, de longue date, montré combien la TVA était injuste³. Reprenons simplement quelques fondamentaux : tout le monde paie (indirectement) le même taux de TVA, peu importe ses revenus. C'est la raison pour laquelle on parle d'une fiscalité indirecte et proportionnelle. C'est concrètement assez simple, comme le rappelle Alexandre Derigny : si vous avez un revenu de 1000 € et que vous achetez un téléviseur à 600 €, vous paierez 100 € de TVA, soit 10 % de vos revenus. Si vous avez un revenu de 10 000 € et que vous achetez ce même téléviseur, la TVA ne représente plus que 1 % de vos revenus. Plus les ménages sont riches, moins la TVA pèse dans leur budget. On retrouve ce fait sans détour dans les données de l'Insee. Les « taxes sur les produits »⁴ représentent 29,3 % en moyenne des revenus des plus modestes, contre 5,9 % pour les plus aisés⁵ !

Une situation aggravée par la fin de la redevance audiovisuelle et les transferts des entreprises aux ménages

Le financement de la suppression de la contribution à l'audiovisuel public (CAP) *via* une partie des recettes de la TVA va transférer une partie de la charge sur des ménages qui ne la supportait pas jusqu'ici. En 2020, 70 % des foyers fiscaux étaient assujettis à la CAP. Un peu moins de 30 % étaient donc exonérés... et devront désormais contribuer *via* la TVA !

1. Pour le détail, voir le site de l'Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6479967>.

Un tableau « des prix qui montent » sera disponible, comme chaque mois, dans la prochaine *Lettre éco* confédérale.

2. <https://analyses-propositions.cgt.fr/fiche-pouvoir-dachat-3-depenses-contraintes-pre-engagees>

3. <https://www.cgtfinances.fr/economie/fiscalite/article/la-tva-est-un-impot-juste-car-tout>

4. Essentiellement TVA, TICPE, taxes sur le tabac et l'alcool

5. Revenus avant transferts D1 (plus modestes) et D10 (plus aisés). Pour le détail, voir sur le site de l'Insee :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5371275>

Réduire la TVA à 5,5 % sur les biens de première nécessité

L'idée centrale de cette baisse de TVA sur les produits de première nécessité est sans surprise de réduire leur prix, et de soutenir le pouvoir d'achat des ménages, notamment les plus précaires qui sont particulièrement concernés. La liste des biens et services de « première nécessité » n'existe pas en soi et doit faire l'objet d'un débat large. *A minima*, on pensera bien évidemment aux produits alimentaires, de soin, à l'énergie, aux transports...

À titre d'exemple, une baisse de TVA sur le carburant à 5,5 % (pour une essence à 1,80 € le litre) ferait baisser le litre de 27 centimes, soit un peu plus de 16 euros d'économies sur un plein de 60 litres.

Mais pour que la baisse de la TVA se répercute vraiment dans les prix, on ne pourra pas compter sur le bon-vouloir des entreprises.

Contraindre les entreprises pour éviter l'effet « restaurants »

Pour certains prix (comme celui de l'électricité), l'effet pourrait être immédiat puisque les tarifs sont réglementés. Mais la chose se complique quand il n'y a pas de contrôle public direct, comme c'est le cas dans la plupart de nos consommations courantes.

Une étude de l'Institut des politiques publiques montre que le passage du taux de TVA sur la restauration de 19,6 % à 5,5 % a entraîné une baisse des prix TTC de seulement 1,9 %. Les salaires n'ont augmenté que de 4,1 % et les bénéfices des propriétaires des restaurants de 24 %. Pour éviter cet effet d'aubaine, il faut par la loi contraindre les entreprises à ré-

percuter la baisse de TVA immédiatement dans les prix, et instaurer une commission de contrôle dans laquelle siègeraient les associations de consommateur·rice·s – dont notre Indecosa-CGT.

Aller plus loin : blocage des prix et pôles publics

Le blocage des prix n'est pas un tabou, et serait sans doute la manière la plus efficace de donner de l'air aux ménages. Très concrètement, le blocage des prix reviendrait à faire payer aux profits les causes de l'inflation, pas aux salarié·e·s, en contraignant les grandes entreprises à prendre sur leurs marges importantes plutôt qu'à répercuter sur les prix (et donc le monde du travail) la hausse de certains coûts. C'est un enjeu de rapports de classe. Ce n'est pas l'option retenue par le gouvernement, alors même que les profits atteignent des niveaux records dans de nombreux secteurs⁶.

Ce blocage permettrait de se « donner le temps » pour traiter à la racine la hausse de l'inflation. Les pôles publics (de l'énergie, du transport, du médicament...) que défend la CGT visent bien à sortir les activités essentielles de la logique de profit, pour lui substituer celle du service public et de la réponse aux besoins. C'est bien l'appétit sans fin du capital, couplé à sa libre circulation, qui sont la cause des maux contemporains de l'économie.

En conclusion, la question de la TVA pose celle, plus large, du caractère injuste de notre fiscalité qui repose toujours plus sur les ménages et toujours moins sur le capital et ses détenteur·rice·s. Remettre à plat la fiscalité, assurer la pérennité et renforcer notre système de protection sociale, nous en avons les moyens – à condition de changer radicalement de cap. Ce sera l'objet de la fiche n° 10 de cette série.

6. Voir *Mémo éco* n° 102, « 75 milliards d'euros de profits pour le CAC 40; qui dit mieux ? »